



## Licenciement economique plan de sauvegarde

Par **yannick**, le **10/05/2012** à **16:11**

Bonjour,  
suite a un licenciement economique(plan de sauvegarde) datant du 05/04/2012 ,j ais accepté le csp ,ma soçiété m a dit que je serai payé sous 5 semaine(prime licenciement ,congés payés et restant de salaire),j ai appelé l avocat qui s occupe de l affaire aujourd'hui (10/05/2012) et il m a dit que je devais le rappeler dans 15 jrs pour savoir si il debloquai les fonds , je voudrai savoir si c est normal et quels sont mes recours car en attendant j ais frais (banque, loyer, credits).  
je vous remercie d avance

Par **pat76**, le **10/05/2012** à **18:09**

Bonjour

Vous avez pris contact avec le mandataire judiciaire pour vous faire payer ce que l'on vous doit?

Par **yannick**, le **10/05/2012** à **18:19**

bonsoir oui j ais pris contact mais il me renvoi vers le cabinet qui s occupe des paiements et malheureusement celui ci me dit d attendre et on m a dit au 3939 droit du travail que c est

maxi 5 semaines mais personne ne connaît vraiment les dates, ou la loi car dans cette situation je doublement lésé, perte d'emploi et d'argent. merci quand même, désolé de mes propos mais je suis amère en ce moment